

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 7 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le sept avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du vingt deux mars deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE
Mme HERVÉ
M. BELARBI
Mme GALLAIS
M. HUBERT
Mme PARPEX
M. DECOUX
Mme MARLE
Mme TEXIER
M. HAAS
Mme LILLY
M. JIAUME

M. VILLEMUR
Mme BAHIER
Mme THARAUD-
DEWAVRIN
M. HAZARD
Mme COHEN
M. JEAN
M. HOFFSCHIR
M. NEROT
M. DETOLLE
M. FORTIN

Mme BOMPAIRE
(jusqu'au point n°9)
Mme ROUX-FOUILLET
M. DELACOUR
M. DURDUX
Mme de LONGEVIALLE
MOULAÏ
Mme CANDELIER
Mme BOUQUET
Mme BASTIDE
M. PACE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BROUTIN	à	M. BELARBI
Mme BOMPAIRE (à compter du point n°10)	à	Mme ROUX-FOUILLET
M. GIAFFERI	à	Mme BOUQUET

ETAIENT EXCUSES :

M. de GESTAS
Mme MESMIN

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

EAX : 01 57 67 47 58

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

1. Vœu présenté par le groupe des élus socialistes et EELV relatif à l'avenir des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
2. Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à l'avenir des effectifs des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
3. Vœu présenté par Mme Catherine CANDELIER, Conseillère Municipale EELV relatif au déplacement en vélo.
4. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2016.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

5. Budget communal - Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

6. Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2016.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

7. Patrimoine communal - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain à l'angle de la rue Léon Cladel et la rue des Pommerets.

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE

8. Proposition d'adhésion à l'Association des médiateurs des Collectivités Territoriales et approbation des statuts du Médiateur.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES AGEES, HABITAT, LOGEMENT

9. Logement social - Convention de délégation de gestion du contingent préfectoral - Autorisation donnée au Maire de signer avec la DRIHL un avenant n° 1.

Rapporteur : Madame LILLY

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

10. Petite Enfance - Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle de change de la crèche des Bas-Tillets.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

11. Prévention et sécurité - Approbation du projet d'actions de prévention en direction des jeunes - Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au Conseil départemental et à l'Etat pour 2016.

Rapporteur : Monsieur JEAN

URBANISME, TRAVAUX, TRANSPORTS, SECURITE ROUTIERE

12. Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Rapporteur : Madame PARPEX

13. Remise gracieuse de pénalités à l'entreprise GARGINI dans le cadre du marché de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Développement durable - Attribution d'une subvention en vue de l'animation et l'encadrement des jardiniers du potager des Cent-Gardes.

Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR

15. Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) - Communication sur le bilan de la première année.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

16. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

17. Personnel communal - Adoption du règlement intérieur.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

18. Personnel communal - Mise à disposition partielle à titre onéreux d'un agent du service " Mission sécurité et prévention" de la commune de Sèvres auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

19. Personnel communal - Approbation d'une convention de mise à disposition partielle à titre onéreux du service "Urbanisme" de la commune de Sèvres auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

20. Administration municipale - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec Grand Paris Seine Ouest (GPSO) relative à la mutualisation du Système d'Informations Géographiques (SIG).

Rapporteur : Monsieur HUBERT

21. Compte- rendu de délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 AVRIL 2016**

L'appel nominal terminé, Monsieur le Maire rappelle que le dernier Conseil avait fait l'objet d'une innovation en plaçant l'administration derrière les élus, afin que le public soit davantage au cœur des débats, sans pour autant y prendre part. Il explique que la projection pour les conseillers et le public d'informations importantes relatives aux délibérations principales et au budget constitue l'innovation du Conseil de ce jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour. Habituellement, les vœux déposés sont étudiés en fin de conseil municipal. Certains pouvant concerner des membres du public, il propose de commencer par les vœux et de poursuivre avec les points à l'ordre du jour comme prévu.

Deux vœux s'intéressent au thème des ATSEM, l'un envoyé par la majorité municipale et l'autre par le groupe des élus socialistes et EELV. Monsieur le Maire propose à chacune des parties de lire son vœu avant de procéder au vote et éventuellement de trouver un accord sur un vœu commun. Monsieur le Maire laisse la parole au groupe des élus socialistes et EELV.

1^o/ Vœu présenté par le groupe des élus socialistes et EELV relatif à l'avenir des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Monsieur Durdux donne lecture du vœu déposé par les élus socialistes et EELV concernant les ATSEM :

« Les associations de parents d'élèves nous ont fait part de leur inquiétude sur l'avenir des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) dans les écoles publiques de Sèvres. Nous tenons à rappeler le rôle des ATSEM dans la vie des classes et leur importance pour l'éveil et l'épanouissement de nos enfants, ainsi que l'aide qu'elles ou ils apportent aux enseignantes. Pendant la journée, les ATSEM sont toujours aux côtés des enfants lorsqu'ils changent d'activité. Ces personnes deviennent donc des référentes indispensables pour chacun de nos enfants. Elles sont présentes depuis le matin dans le bus de ramassage scolaire pour les unes, à la porte de l'école pour les autres jusqu'aux nouvelles activités périscolaires en passant par le temps de la restauration, de la sieste et de la récréation.

Chaque enfant a donc une relation privilégiée avec son ATSEM pendant sa journée à l'école. Elle ou il accompagne l'enseignant pendant le temps scolaire, s'occupe des enfants pendant le déjeuner, soigne leurs petits bobos pendant la récréation, couche les plus jeunes pour la sieste, gère la transition avec les animateurs des nouvelles activités périscolaires.

A Sèvres, la Ville a depuis bien longtemps affecté un personnel ATSEM par classe maternelle. Pour ces raisons, le Conseil municipal de Sèvres réuni le 7 avril 2016 émet le vœu :

- du maintien des effectifs des ATSEM pour faire en sorte qu'il y ait un ou une ATSEM par classe ;*
- de l'affirmation de leur rôle essentiel à l'éducation des jeunes enfants scolarisés dans les écoles publiques de Sèvres pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission. »*

Monsieur le Maire remercie Monsieur Durdux et demande la lecture du vœu déposé par la majorité municipale sur le même thème.

2°/ Vœu présenté par les groupes de majorité municipale relatif à l'avenir des effectifs des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Madame Hervé, maire adjoint en charge des affaires scolaires, donne lecture du vœu du Conseil municipal déposé par les groupes de la majorité municipale :

« Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) accompagnent chaque jour dans chaque école les plus jeunes enfants de la ville. Leur mission est de la première importance pour le fonctionnement des écoles et la Ville considère qu'il convient de les valoriser et de les clarifier. Leur métier évolue depuis plusieurs années ainsi que la définition des fonctions qui leur sont confiées et leur positionnement hiérarchique.

C'est pourquoi, à la demande des agents communaux eux-mêmes, le Conseil municipal de Sèvres émet le vœu qu'une charte des ATSEM soit adoptée avant la fin de la présente année scolaire. Rédigée au sein d'un groupe de travail où les ATSEM prennent toute leur part, cette charte devra définir les missions des ATSEM dans les écoles et leur relation avec l'Education nationale.

Par ailleurs, les associations de parents d'élèves nous ont fait part de leur inquiétude sur l'avenir de ces agents. Le Conseil municipal la partage. Les coupes budgétaires drastiques imposées par l'Etat aux collectivités locales amènent celles-ci à reconsidérer chacune de leurs dépenses. C'est ainsi que toutes les villes avoisinantes de Sèvres ont adopté un effectif inférieur à une ATSEM par classe dans les écoles maternelles. Il n'en est pas de même à Sèvres, ce qui prouve dans les faits l'attachement de la Ville à cette qualité de service.

Le Conseil municipal est en effet parfaitement conscient du soutien essentiel que représentent les ATSEM pour les enfants de Sèvres et leurs enseignants. C'est parfaitement vrai pour les enfants des classes de petite section. Cela l'est encore pour les temps de restauration des enfants, pour les activités manuelles ou physiques des enfants de moyenne et de grande section, pour les écoles maternelles ne comptant que peu de classes ou encore pour celles qui sont desservies par un service de ramassage scolaire.

Conscient de ce rôle essentiel, le Conseil municipal de Sèvres remercie chacun de ses agents pour la qualité de leur travail et forme le vœu qu'une éventuelle réduction des effectifs de ces agents soit étudiée avec la plus grande attention, école par école, classe par classe et au cas par cas. En aucun cas, elle ne pourrait procéder d'une règle abstraite du type « un agent pour deux classes ». Ainsi, cette règle qui a été suggérée dans un tract distribué de manière surprenante via le carnet de liaison des enfants ne pourrait être retenue. »

Monsieur le Maire annonce la discussion de ces vœux après que l'administration les ait distribués. Il donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier demande une interruption de séance de cinq à dix minutes pour lire le vœu, dont son groupe découvre l'existence. Par ailleurs, elle se réjouit de la présentation des vœux en début de Conseil. Le public peut ainsi profiter du débat sans attendre la fin tardive du Conseil. Elle suggère une modification rapide du règlement intérieur afin de pérenniser ce fonctionnement.

Monsieur le Maire accorde une suspension de séance durant cinq minutes.

***** suspension de séance*****

A l'issue de la suspension de séance, Monsieur le Maire demande aux élus socialistes et EELV leur position de vote sur les vœux.

Monsieur Durdux indique que l'orientation du vœu présenté par la majorité municipale ne convient pas du tout au groupe qu'il représente, parce que l'éventualité de réduire les personnels ATSEM est contraire à leurs souhaits. Il demande un vote sur le vœu présenté par les élus socialistes et EELV.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier partage le point de vue de Frédéric Durdux. Elle souhaite commenter le vœu déposé par la majorité municipale. Certes, les métiers et les ATSEM évoluent. Ces personnes qualifiées passent désormais des concours pour exercer ce métier, alors qu'elles étaient jusqu'à récemment recrutées sans diplômes. Elle rappelle que le salaire brut perçu par une ATSEM évolue de 1 400 euros en début de carrière à 2 100 euros en fin de carrière. Ces agents ne comptent donc pas parmi les « mieux lotis » et ces postes ne grèvent pas le plus le budget communal.

Madame Candelier observe l'insistance dans le vœu déposé par la majorité municipale sur le rôle particulièrement nécessaire des ATSEM pour les classes de petite section. Elle se demande si Monsieur le Maire s'est déjà trouvé durant une journée entière, seul adulte, face à 28 enfants de quatre ans ne sachant mettre leur manteau ni nouer leurs chaussures et connaissant éventuellement quelques problèmes de propreté.

Elle pense que, depuis des années à Sèvres, dans un esprit de consensus général entre toutes les formations politiques, l'accent a été mis sur la petite enfance. Malgré quelques critiques émises, elle pense que les maires précédents ont porté l'effort sur les crèches et sur l'encadrement dans les écoles maternelles. Selon elle, le vœu de Monsieur le Maire révèle une interruption de cette tradition sévrienne consistant à apporter énormément d'attention aux plus jeunes enfants de la commune.

Pour toutes ces raisons, Madame Candelier votera le vœu corédigé avec les élus socialistes et non celui déposé par la majorité municipale.

Monsieur le Maire précise deux éléments. Premièrement, il indique que la politique ne consiste pas à manier les peurs. Il conteste les propos de Madame Candelier et déclare que l'objectif de la présente équipe municipale et de la majorité n'est pas de laisser un adulte seul dans une classe de 28 élèves. Selon lui, de telles affabulations infondées manient les peurs et ont donné lieu à un tract émis par les associations de parents d'élèves, évoquant l'hypothèse farfelue d'une ATSEM pour deux classes. Il demande d'où provient cette idée et en quoi elle consiste. Il pense qu'il s'agit de manier les peurs pour mobiliser et espérer amener le client. Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec cette méthode et affirme que la politique traite de la réalité.

Deuxièmement, la réalité est que, année après année et indépendamment de toute volonté, de moins en moins d'argent arrive de l'Etat. C'est un fait. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas sérieux de ne pas faire évoluer la situation, ni les impôts, ni les dépenses. Il précise qu'il faut tout considérer, non pas avec des règles dogmatiques, mais en s'appuyant sur la réalité que sont la taille des écoles, le travail demandé à chaque classe, la présence de ramassage scolaire ou non. Il faut essayer de procéder au mieux avec cette réalité.

Monsieur le Maire rappelle que la majorité municipale est aussi soucieuse du bien-être des enfants dans les écoles et persuadée du rôle essentiel des ATSEM. Dans le cas contraire, la question serait vite tranchée. Cependant, il demande si les ATSEM sont essentielles durant toute la journée. Selon lui, elles sont en mesure d'indiquer si elles peuvent s'éclipser pour traiter une autre tâche à un moment de la journée. C'est pourquoi elles participent à un groupe de travail qui prépare sa quatrième réunion et qui vise à définir les meilleures modalités pour le travail des ATSEM en collaboration avec l'équipe municipale. Monsieur le Maire prône la réalité et la fin des règles arbitraires.

Monsieur Delacour demande la parole pour soulever un point de méthode concernant le vœu de la majorité municipale. Il est surpris du souhait de celle-ci de partager l'inquiétude concernant le devenir des agents, sachant qu'elle est aux commandes et qu'elle a toute autorité pour mener les discussions et les études comme elle le souhaite. Il considère que, dans l'éventualité d'une prise de décision, celle-ci est déjà inscrite au budget. De ce fait, il maintient la position de son groupe concernant le maintien des emplois ATSEM.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hervé avant de procéder au vote.

Madame Hervé rappelle deux points simples. Premièrement, le budget enfance n'est pas arbitré entre les différentes fonctions pour la rentrée prochaine. Madame Hervé a indiqué à toutes les écoles qu'aucune décision n'était prise préalablement à la réflexion lancée avec elles. Deuxièmement, ce sujet particulier fait l'objet d'un travail en toute transparence avec les fédérations de parents

d'élèves, avec les ATSEM, avec plusieurs élus impliqués dans les discussions avec celles-ci et avec les services. Ce travail a généré une annonce sur la charte en janvier lors de la rencontre entre les fédérations de parents d'élèves, Madame Hervé et Anne Texier en charge du périscolaire. Il s'agit de travailler en concertation avec tous les acteurs pour obtenir la meilleure solution en fonction des contraintes existantes.

Monsieur le Maire met aux voix le vœu déposé par le groupe des élus socialistes et EELV.

Le vœu présenté par le groupe des élus socialistes et EELV est rejeté à la majorité, avec 4 votes pour (M. Durdux, Mme de Longevialle-Moulaï, M. Delacour, Mme Candelier).

Monsieur le Maire met aux voix le vœu déposé par les groupes de la majorité municipale.

Le vœu présenté par les groupes de la majorité municipale est adopté à la majorité, avec 4 votes contre (M. Durdux, Mme de Longevialle-Moulaï, M. Delacour, Mme Candelier).

3°/ Vœu présenté par Mme Catherine CANDELIER, Conseillère municipale EELV, relatif au déplacement en vélo.

Monsieur le Maire invite Mme Candelier à lire son vœu.

Mme Candelier donne lecture de son vœu concernant l'indemnité kilométrique vélo :

« Le Conseil municipal de Sèvres réuni le 7 avril 2016,

- considérant que le vélo est un moyen de transport efficace pour les déplacements, bénéfique à la santé de celles et ceux qui le pratiquent, économe en carbone et non polluant, ni émetteur de gaz à effet de serre ni bruyant et que, en conséquence, il est nécessaire d'encourager sa pratique au quotidien en remplacement des modes motorisés,*
- considérant son aspect économique tant pour les collectivités que pour les agents lorsqu'il vient en remplacement de véhicules thermiques,*
- considérant l'encouragement à la pratique du vélo par les autorités publiques et sanitaires,*

demande que le décret nécessaire pour étendre au secteur public l'indemnité kilométrique vélo introduite dans le Code du travail L3261-3-1 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 modifiée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 et précisée par le décret 2016-144 du 11 février 2016 soit pris dans les plus brefs délais ;

émet le vœu que puisse être appliquée cette indemnité aux agents de la commune de Sèvres utilisant la bicyclette comme moyen de transport pour effectuer les trajets entre leur domicile et leur lieu d'affectation. »

Monsieur le Maire remercie Mme Candelier pour cet excellent vœu et donne la parole à Monsieur Jiaume.

Monsieur Jiaume répond que l'assemblée est censée délibérer sur les affaires de la commune selon l'article L2121-29 du CGCT et que la méfiance de Mme Candelier à l'égard du gouvernement et de la ministre de l'Ecologie pour transposer les dispositions du décret du 11 février 2016 au secteur public n'est pas une affaire de la compétence de cette assemblée.

A ce jour, ce décret est effectivement limité au secteur privé et la mesure est facultative. Il prévoit une indemnité kilométrique vélo à hauteur de 0,025 euro par kilomètre cumulable avec la contribution de transports en commun. Cette participation de l'employeur est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 200 euros par an. Au-delà, celui-ci est tenu de payer les charges sociales sur la part dépassant le plafond. Pour le salarié, l'indemnité kilométrique est exonérée d'impôts sur le

revenu, comme pour la contribution de transports en commun. Cette exonération est limitée à 200 euros par an.

Monsieur Jiaume ignore comment le gouvernement transposera le décret au secteur public et s'il maintiendra les mêmes exonérations pour la Ville et pour l'agent communal. De même, il ne sait pas si cette indemnité sera cumulative avec celle déjà versée aux agents utilisateurs des transports communs.

Il ne votera pas la deuxième partie du vœu de Mme Candelier relative à la mise en place de l'indemnité à la ville de Sèvres, non par opposition au principe, mais par méfiance vis-à-vis du gouvernement. Selon lui, la Ville n'a pas vocation à faire de chèques en blanc. Elle attendra donc de voir le décret et les conditions de la transposition au secteur public avant de décider de son éventuelle mise en place à la mairie.

Monsieur Jiaume rappelle cependant que l'engagement de la Ville en faveur du développement de l'utilisation des vélos, qu'il anime dans le cadre de sa délégation à la circulation et aux déplacements doux, est incontestable. Premièrement, l'adoption par la Ville en décembre 2014 d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique avec le versement d'une subvention de 200 euros abondant la subvention de 300 euros maximum versée par GPSO suscite un réel engouement. 80 Sévriens en ont déjà bénéficié et 23 demandes sont en cours d'instruction, soit 103 Sévriens bénéficiaires présents ou à venir.

Deuxièmement, une étude est diligentée pour le déploiement de places de stationnement deux-roues supplémentaires dans la ville. Elle devrait être présentée à la ville en mai 2016 pour une mise en œuvre d'ici octobre 2016.

Troisièmement, la généralisation du double sens cycliste sur l'ensemble du territoire communal a été demandée aux services de GPSO, ainsi que le dispositif du tourne à droite. L'ensemble de ces mesures pour le vélo à Sèvres et son échéancier de mise en œuvre seront prochainement présentés au groupe vélo du CSDD ainsi qu'à la commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable.

Quatrièmement, à la demande de la ville, 80 places supplémentaires de stationnement deux-roues ont été livrées en janvier 2016 sur le nouveau parking de l'Île de Monsieur. Doté de 22 places deux-roues en 2014, ce parking en compte désormais 102 : 34 places vélo, 30 places Veligo ou VAE et 38 places deux-roues motorisés. 16 places de stationnement deux-roues motorisés ont également été aménagées dans le parking rénové des Cent-Gardes livré par GPSO à la Ville en septembre 2015.

Enfin, le projet d'aménagement de la RD 910 qui sera soumis à concertation préalable à Sèvres du 23 mai au 23 juin prochain comprend la création de deux pistes cyclables en site propre, dans le sens montant comme dans le sens descendant, du pont de Sèvres à la ville de Chaville.

L'ensemble de ces mesures prises ou prévues démontre amplement l'engagement tout particulier de la Ville de Sèvres en faveur du vélo.

Compte tenu de cet attachement de la Ville à l'utilisation du vélo, Monsieur Jiaume indique que la majorité est disposée à voter la première partie du vœu de Madame Candelier afin de réveiller le gouvernement. Il ajoute que, comme elle, il le trouve un peu lent.

Monsieur le Maire suggère de retirer le deuxième alinéa du vœu et de voter le premier alinéa demandant que le décret nécessaire pour l'extension au service public de l'indemnité kilométrique soit pris dans les plus brefs délais. Il donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier remercie Monsieur Jiaume pour sa réponse complète. Elle propose à Monsieur le Maire une dissociation de vote sur la base de deux articles, respectivement liés aux deux alinéas. L'article 1 pourra ainsi être adopté si la majorité le souhaite et l'article 2 maintenu malgré un vote contre de la majorité. Elle reconnaît cependant le demi-chemin fait par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire met aux voix la première demande du vœu sur la prise dans les plus brefs délais d'un décret nécessaire pour l'extension au service public de l'indemnité kilométrique.

L'article 1 du vœu présenté par Madame Catherine CANDELIER est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix la deuxième partie du vœu pour appliquer l'indemnité inconnue aux agents de la Ville de Sèvres utilisant la bicyclette comme moyen de transport.

L'article 2 du vœu présenté par Madame Catherine CANDELIER est rejeté à la majorité, avec 8 votes contre et 4 votes pour (M. Durdux, Mme de Longevialle-Moulaï, M. Delacour, Mme Candelier).

Monsieur le Maire indique que les questions écrites sont abordées avant l'ordre du jour. Le groupe socialiste a une question concernant l'OPIEVOY.

Madame de Longevialle-Moulaï prend la parole et indique que l'OPIEVOY, office interdépartemental avec une gestion partagée entre les Yvelines, le Val-d'Oise et l'Essonne, gérant plus de 50 000 logements, doit être dissous ou rattaché à la Région au 31 décembre 2016 selon la loi ALUR. La Direction de l'OPIEVOY élabore un plan devant permettre une nouvelle structuration sans impact néfaste sur son patrimoine et ses collaborateurs, mais devant également dégager de nouveaux moyens financiers. Malgré la faible intervention de l'OPIEVOY dans le département 92, il gère à Sèvres, dans le quartier Danton, des immeubles faisant l'objet d'un programme lourd de travaux à entreprendre.

Madame de Longevialle-Moulaï demande à Monsieur le Maire s'il a été consulté sur le devenir de ce parc et de son rattachement à une nouvelle structure. Elle l'interroge sur le bon déroulement des travaux attendus par les propriétaires et pour lesquels la Ville s'est portée caution auprès des organismes de financement et le remercie pour sa réponse.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Lilly, conseillère déléguée au logement social.

Madame Lilly indique que l'OPIEVOY est le deuxième bailleur social d'Ile-de-France et le troisième à Sèvres avec 416 logements, derrière Immobilière 3F et la SAEMI. Il est plus fortement présent à Chaville où il est le premier bailleur social de la ville.

Madame Lilly rappelle à l'assemblée que la loi ALUR a interdit le rattachement de l'OPIEVOY aux trois départements Essonne, Val-d'Oise et Yvelines qui le dirigeaient. En conséquence, le bailleur doit être soit dissous soit rattaché à la Région au 31 décembre 2016. Les dirigeants se sont concertés afin de trouver une solution. La transformation arrêtée le 9 mars dernier par le Conseil d'administration consiste en des solutions particulières pour les logements des trois départements concernés, lesquelles ne sont pas encore totalement définies.

Pour le patrimoine situé dans les Hauts-de-Seine, qui représente 2 000 logements, cette transformation n'aura aucun impact pour les locataires. Ils conservent leur logement, leur loyer, leurs charges actuelles et leurs travaux en cours. Les travaux de réhabilitation conduits à Sèvres ne sont aucunement remis en cause. Leur calendrier prévisionnel est le suivant :

- l'installation de chantier devrait commencer d'ici fin avril ;
- le début des travaux est prévu pour fin mai ou début juin ;
- la fin des travaux est prévue pour fin mars 2017, hors intempéries et aléas de chantier.

Monsieur le Maire confirme que les travaux attendus depuis vingt-cinq ans débiteront le mois prochain.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier concernant sa question posée au Conseil à propos de Croix-Bosset.

Madame Candelier rappelle son interrogation lors du Conseil municipal du 9 décembre 2014 concernant le devenir de la parcelle de l'ancienne caserne des pompiers dans le quartier Croix-Bosset. Monsieur Villemur avait alors fait état d'un bureau d'études chargé de faire des propositions et du traitement de ce dossier par un groupe de travail constitué d'élus de la majorité. Madame Candelier évoque certaines annonces faites lors du dernier conseil de quartier concernant les orientations de Monsieur le Maire sur ce terrain. Elle demande à celui-ci d'en informer les élus composant ce conseil.

Par ailleurs, lors de la construction de la nouvelle école Croix-Bosset, la construction d'un équipement sportif avait été projetée, en lieu et place de l'école provisoire. Madame Candelier demande à connaître les intentions de la municipalité sur le devenir du terrain.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Villemur, conseiller délégué à l'Urbanisme.

Monsieur Villemur remercie Madame Candelier de sa question. Il formule la seule annonce faite lors du dernier conseil de quartier de la Croix-Bosset Monesse : sur le « terrain des pompiers » donnant sur la rue Fréville le Vingt, la municipalité ne veut pas d'un programme uniquement constitué de logements. Il faudra y aménager un programme comprenant des logements et un espace collectif vert et consacré à la détente.

Monsieur Villemur confirme les réunions régulières d'un groupe de travail pour réfléchir notamment au développement des équipements nécessaires à l'école Croix-Bosset. Il évoque un avancement de ce groupe et indique que des annonces interviendront quand les études préalables seront plus achevées. Il s'agit d'un dossier prioritaire.

Les études actuelles sont réalisées en interne. La Ville n'a choisi aucun cabinet ou promoteur extérieur pour l'assister actuellement. Les bureaux d'études évoqués ne sont pas mandatés par la Ville, mais ils travaillent pour leur compte pour présenter des projets à la Ville et alimenter sa réflexion.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Villemur pour sa réponse et propose de reprendre l'ordre du jour tel que proposé initialement.

4°/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2016.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce compte-rendu.

Madame Candelier prend la parole et remarque ne pas avoir reçu d'impression papier du compte-rendu contrairement à l'habitude. Elle s'interroge sur la bonne retranscription des paroles de Monsieur Decoux en page 11 et demande confirmation de ces propos « *Monsieur Decoux annonce une fiscalité maîtrisée et le maintien d'une imposition locale. Ce sont des promesses électorales qui sont respectées, ce qui, dans le contexte de défiance actuelle vis-à-vis du politique, est une très bonne chose.* »

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit simplement ici de vérifier l'absence d'erreurs par rapport aux propos dont chacun se souvient et non de revenir sur les propos tenus. Il demande à Madame Candelier la présence d'autres erreurs possibles.

Suite à la réponse négative de Madame Candelier, Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2016 est adopté à l'unanimité.

5°/ Budget communal – Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux, adjoint aux finances, propose de présenter le budget primitif 2016 pour la Ville et pour le parking du Théâtre. Il se réfère au rapport mis à disposition des élus ainsi qu'à certains éléments projetés à l'attention du public.

Monsieur Decoux rappelle le contexte évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février. 2016 est une année de très fortes contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales, parmi lesquelles les communes sont les plus touchées. La baisse des dotations se poursuit, de même que l'augmentation des péréquations de communes comme Sèvres. Un équilibre est donc recherché entre l'évolution des dépenses et celle des recettes. Monsieur Decoux rejoint les propos de Monsieur le Maire, selon lesquels la commune ne peut pas rester inactive dans un environnement très changeant.

Monsieur Decoux annonce la réalisation de plusieurs actions pour faire face à ce contexte. Dès le début du mandat, un plan d'économie et de gestion très important a amené des marges de manœuvre supplémentaires sans précédent à hauteur de 1,2 million d'euros. Ce plan vise à limiter la hausse mécanique des dépenses, dont une partie est soumise à des augmentations contraintes, et à rechercher des économies supplémentaires.

Monsieur Decoux observe que la hausse moyenne des dépenses de fonctionnement s'élevant à 1,1 % entre 2008 et 2014 est contenue. Il en est de même pour l'évolution de la masse salariale à hauteur d'environ 1,2 % du compte administratif anticipé pour l'année 2015. L'Etat a annoncé des mesures particulières sur ce sujet. La masse salariale importante demande un pilotage constant, effectué par l'administration et l'équipe municipale.

L'ensemble des efforts permet de constater pour la deuxième année consécutive une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de -0,2 %, hors les effets sur la création de l'établissement public territorial qui amènent une hausse faciale des dépenses de fonctionnement non réelle.

Monsieur Decoux souligne que les efforts seront poursuivis en 2017 et tout au long du mandat, comme une nécessité et une bonne gestion que la majorité municipale s'impose à elle-même. Néanmoins, ils ne suffiront pas à contrecarrer la baisse des recettes et à maintenir un haut niveau d'investissement. Cette caractéristique des budgets de la Ville de Sèvres depuis de nombreuses années contribue au confort de vie dans la ville.

Il convient de constater que l'inéluctable effet de ciseaux constitué par la baisse des recettes et la hausse des dépenses perdure. Face à cela, Monsieur Decoux indique qu'un recours à une hausse de fiscalité maîtrisée sera nécessaire. L'objectif est de conserver une épargne suffisante pour éviter la perte de capacité d'autofinancement à terme. Une approche prudente et raisonnable consistant à gérer le budget d'investissement avec un horizon de temps suffisant est privilégiée. L'effort de fiscalité demandé aux ménages cette année sera de l'ordre de 750 000 euros.

Monsieur Decoux mentionne également que, sans ce recours à la hausse de la fiscalité, l'épargne nette serait négative dès l'année suivante. Telle ne serait pas une bonne perspective pour la Ville. Il ajoute que ce budget permet de continuer à stabiliser la dette, voire à la diminuer légèrement.

Sans revenir longuement sur l'environnement économique et social communal déjà abordé lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Decoux précise quelques points qu'il juge intéressants. Tout d'abord, la population de Sèvres a augmenté de 6,5 % entre 1999 et 2015. Bien que peu élevée, cette croissance de population signifie également une croissance des besoins. Cette équation est difficile à satisfaire compte tenu des recettes allouées en baisse.

Il convient ensuite de se réjouir du faible taux de chômage comparé à la moyenne nationale et à celle des Hauts-de-Seine, bien qu'il reste élevé dans l'absolu (8,9 %).

Un autre point important pour la constitution du budget réside dans le nombre d'enfants scolarisés pour 1 000 habitants qui est supérieur de 10 % à la moyenne nationale. L'effort naturel et important consacré par la Ville de Sèvres à ses enfants a des impacts budgétaires.

Monsieur Decoux ne souhaite pas s'attarder sur la pyramide des âges peu variable et proche de celle des Hauts-de-Seine.

En matière d'investissement, il rappelle que l'entretien du patrimoine de la ville nécessite des investissements récurrents pour assurer la pérennité des équipements mis à disposition de la population (crèches, écoles, équipements sportifs et culturels). Aux dépenses d'entretien s'ajoutent des dépenses d'investissement nécessaires pour remettre à niveau le patrimoine (Eglise Saint-Romain, galerie du Théâtre). Vis-à-vis de la population, il est également nécessaire de poursuivre l'installation d'équipements nouveaux ou rénovés tels que le projet en cours pour l'implantation d'un restaurant culturel au Sel. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de ville durable, la Ville prévoit de lancer en 2016 des études préalables à des investissements concernant l'aménagement du centre-ville.

Monsieur Decoux indique que la Ville souhaite faire appel à la dette pour des opérations structurantes, qui visent à se doter d'équipements pouvant servir plusieurs générations et non pour entretenir le patrimoine. Bien que structurellement possible, cette dernière démarche ne serait pas saine pour la Ville.

La Ville poursuit sa gestion active de la dette afin d'optimiser les frais financiers grâce aux faibles taux bas. Monsieur Decoux précise que la dette de Sèvres n'est pas risquée. L'objectif final est de sauvegarder un taux d'épargne suffisant ainsi qu'une capacité d'autofinancement qui constitue un pilier essentiel de l'équilibre budgétaire de la Ville.

Monsieur Decoux rappelle les éléments suivants :

- l'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ;
- l'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le remboursement de la dette ;
- l'épargne nette est le solde qui permet d'investir et d'emprunter. En l'absence d'épargne nette, l'emprunt devient impossible. Il convient donc d'attacher une grande importance à la préservation de celle-ci.

Monsieur Decoux présente les grands équilibres qui s'inscrivent comme suit :

- les recettes et les dépenses à 45 917 330 euros ;
- l'épargne brute à 3 312 000 euros ;
- l'épargne nette à 1 545 000 euros.

Monsieur Decoux souligne les variations de quelques postes majeurs du budget.

En matière de dépenses, les charges à caractère général s'inscrivent en baisse de - 1,73 % traduisant le souci constant d'économie de la Ville. Ce poste sous contrainte de différentes hausses obligatoires est difficile à maîtriser.

Les charges de personnel s'inscrivent en hausse très modérée de 0,32 %.

Les péréquations (fonds de solidarité régionale Ile-de-France et fonds de péréquation intercommunal) imposées à la Ville affichent une forte hausse de 12,22 %. Monsieur Decoux précise que les variations importantes concernent les dépenses imposées (péréquations et DGF).

Les charges de gestion courante incluant les subventions de fonctionnement aux établissements publics et associations baissent de 1,77 %, traduisant le souci de la Ville de bonne gestion de ce poste sans diminuer fortement les ressources aux associations.

Le fonds de compensation des charges territoriales à l'établissement public de GPSO est un nouveau poste.

Les charges financières sont sous contrôle, en baisse de - 11 %.

Les dépenses réelles hors fonds de compensation des charges territoriales s'inscrivent en baisse de - 0,22 %. Il convient de saluer cette performance.

En matière de recettes, les produits des services et du domaine s'inscrivent en hausse de 2,37 %, traduisant un effet prix et un effet volume.

Les impôts et taxes intègrent une hausse importante supérieure à 4 millions d'euros correspondant aux sommes perçues par la Ville à partir de 2016 et reversées à GPSO. Il convient donc de ne pas comparer les impôts d'une année sur l'autre.

Les reversements de GPSO et de la métropole du Grand Paris s'inscrivent en baisse de 6 %.

Les dotations et participations sont en baisse de 9 % du fait de la baisse de 19 % de la dotation globale de fonctionnement.

Le fonds de compensation des charges transférées est une recette liée à la création de la métropole.

Les autres postes sont moins significatifs.

En matière d'investissement, Monsieur Decoux souligne le total des dépenses d'investissement en hausse de 5,76 % par rapport au budget primitif 2015. L'équilibre de ce budget permet donc un investissement légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Compte tenu des grandes masses évoquées, Monsieur Decoux propose une augmentation des taux de fiscalité limitée à 4 % pour l'année 2016 sur les taxes foncières et taxes d'habitation. La réflexion de la Ville a porté sur la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur de nécessaires recettes, dont la fiscalité évoquée.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Decoux souligne le taux d'épargne brute de 8,26 %. L'autre élément important est l'effort demandé aux Sévriens *via* l'impôt, qui représente environ un quart de la perte de la ressource de la commune. Trois quarts de l'effort sont donc réalisés par un budget d'investissement revu.

Les recettes réelles de fonctionnement s'inscrivent en hausse faciale de 26 % essentiellement due à l'intégration de l'impôt perçu par GPSO dans les produits fiscaux. Il convient donc de ne pas noter la hausse globale.

En matière de fiscalité directe locale, Monsieur Decoux rappelle la recherche systématique d'économies par la Ville. Le rythme annuel d'économies de 1,2 million d'euros représente 4 % du budget, dont les dépenses s'élèvent à 29 millions d'euros. Bien que significative face à la masse salariale de 55 % indépendante de la Ville, cette économie est insuffisante. En conséquence, la Ville se voit contrainte d'augmenter les impôts des ménages, contrairement à l'objectif initial de celle-ci. Le souci de la bonne gestion de la Ville et de son épargne ne laisse pas d'autres marges de manœuvre, toute autre voie ayant été épuisée.

Monsieur Decoux propose donc un taux de taxe d'habitation de 21,48 %, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 17,23 %, tous deux en hausse de 4 %, et un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 22,8 %, en baisse de 77 %. Pour ce dernier taux qui semblait confiscatoire en s'élevant précédemment à 98,5 %, la Ville s'est alignée sur les communes voisines. La baisse de ce produit de l'ordre de 56 000 euros génère un faible impact financier.

La fiscalité directe pour 2016 se décompose en deux masses. Sur un total de 20,3 millions d'euros, 15,9 millions d'euros seront conservés par la Ville et 4,4 millions d'euros seront reversés à GPSO.

Concernant les concours financiers de l'Etat, la DGF a déjà baissé les années précédentes. Cette année, elle chute de 725 000 euros, ce qui correspond environ à la hausse d'impôts proposée. Un graphique projeté révèle clairement la situation et le regard porté par l'Etat sur les collectivités locales. La dotation globale de fonctionnement est versée par l'Etat à la commune pour la conduite de certaines de ses missions. Cette somme baisse régulièrement de 100 000 euros par an entre 2009 et 2013, puis de 300 000 euros entre 2013 et 2014 pour atteindre une diminution de 700 000 euros par an depuis 2014. Une baisse de 43 % en sept ans est évidemment très significative.

Les compensations fiscales versées par l'Etat s'inscriront pour 2016 à 205 000 euros. Concernant les dotations en provenance de la métropole, Monsieur Decoux rappelle les flux qui complexifient le mécanisme budgétaire. Les attributions de compensation et la dotation générale de fonctionnement compensation par salaire représentent un flux de 6,8 millions d'euros entre la métropole du Grand Paris et la commune. Un flux financier allant de la commune vers l'établissement public territorial correspond au reversement de fiscalité évoqué précédemment ainsi que des transferts de compétence pour 7,7 millions d'euros.

Les autres recettes de gestion concernent les recettes tarifaires du domaine et sont détaillées dans le rapport.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (TAMO) varie très fortement d'une année sur l'autre. Monsieur Decoux indique qu'elle est inscrite à 1 600 000 euros pour 2016, dans une optique prudente.

La participation de la CAF a été reconduite pour la période 2013-2016. La commune bénéficie également d'une subvention majorée dans le cadre du contrat enfance jeunesse renouvelé en décembre 2015. Ce contrat apportera à la Ville des financements significatifs pour 1,67 million d'euros pour la période 2015-2018.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine contribue également au budget de la Ville. La signature d'un contrat de financement pluriannuel par les deux collectivités pour la période 2016-2018 engagerait le département à apporter une aide financière de 1,45 million d'euros en fonctionnement, dont une enveloppe de 1,1 million d'euros pour les établissements de la petite enfance. Monsieur Decoux observe avec satisfaction que, malgré le désengagement de l'Etat, la Ville peut encore compter sur le soutien du département.

Les charges de personnel représentent 55 % du total des dépenses de fonctionnement, en hausse de 0,32 %. La Ville maîtrise le nombre d'agents et a pu générer des économies par des départs non remplacés. En revanche, un certain nombre de hausses lui sont imposées, telles que le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL en 2015 et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée récemment par l'Etat. Cette mesure de justice génère une hausse de ce poste au budget de 1,2 %, dont la moitié en 2016 et la moitié en 2017.

Monsieur Decoux reconnaît cependant la faiblesse de la hausse sur un poste aussi important que les charges du personnel qui s'élèvent à 16,1 millions d'euros. Ce poste peut donc être considéré comme stable.

La répartition des effectifs dans les catégories d'agents peut être consultée. Il est intéressant de noter la répartition des agents par secteur, à savoir 27 % pour les affaires administratives générales, 22 % pour le secteur technique, 34 % pour le secteur social ou médico-social incluant notamment le personnel dans les établissements scolaires. La Ville est donc très présente dans ce secteur, qui représente une de ses priorités affirmées. 17 % sont répartis dans les secteurs sportifs, culturels et de l'animation. Les agents sont donc répartis de façon équilibrée entre les différentes missions assurées par la Ville auprès de ses citoyens.

Pour terminer sur ce poste, Monsieur Decoux indique que la pyramide des âges du personnel peut également être consultée.

Les charges à caractère général subissent un certain nombre de contraintes externes telles que l'inflation, le prix des combustibles et des carburants, etc. Elles comprennent des dépenses variées de la collectivité et la Ville poursuit essentiellement ses recherches d'économie sur ce poste. Les dépenses de communication, de fêtes et cérémonies, scolaires et périscolaires, les jumelages, les associations, les charges financières et les divers loyers et charges locatives dont la Ville peut avoir à s'acquitter font donc l'objet d'une étude précise.

Monsieur Decoux souligne à nouveau l'évolution de l'indice du prix des dépenses communales également appelé le panier du maire. Sur quinze ans, il a augmenté en moyenne de 2,3 % par an, soit une hausse cumulée de 41 % face à une hausse de l'inflation de 1,4 % par an ou cumulée de 23 %. Les dépenses de la Ville, hors action volontariste de gestion, augmentent donc selon un mécanisme naturel. Dans ce cadre, l'inaction conduirait inéluctablement à la faillite.

Les charges de péréquation sont également en hausse. Il s'agit d'une dépense pour la collectivité. Le fonds de solidarité régional Ile-de-France représente le montant le plus important et augmente de 17 % cette année. Monsieur Decoux rappelle la baisse de 19 % de la DGF et la hausse de 17 % du FSRIF, soit 136 000 euros. Le fonds de péréquation intercommunal en baisse de - 1 % reste quasiment stable.

Les charges de gestion courante constituent un autre poste des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elles incluent le contingent d'incendie, les indemnités de frais de mission et de formation des élus, la participation aux charges de fonctionnement des établissements d'enseignement public et privé, la subvention d'équilibre du parking du Théâtre, la participation aux frais de fonctionnement du SICESS et les subventions accordées aux associations et aux établissements publics. Ce poste est en hausse de 200 000 euros suite à l'inscription globale de tous les concours, contrairement à l'année précédente.

Ayant terminé avec la section de fonctionnement, Monsieur Decoux souhaite maintenant présenter la section d'investissement dont le total s'inscrit à 5 735 000 euros. Il convient de regarder cette section hors remboursement du capital de la dette de 1 775 000 euros. Elle s'inscrit donc hors dette à 3 960 000 euros.

Cette section est financée à 39 % par l'autofinancement, soit l'épargne nette de la Ville, et à 35 % par un emprunt inscrit pour 1 400 000 euros. L'autofinancement est une composante essentielle de l'investissement. La non-préservation de l'épargne nette conduirait donc à l'extinction de 40 % de la capacité d'investissement. Les autres sources de financement sont le fonds de compensation de la TVA (16 %) et d'autres recettes (10 %), dont les amendes de police, la taxe d'aménagement et autres.

Monsieur Decoux signale que les principaux postes de la section d'investissement sont détaillés. Il insiste sur les dépenses de travaux qui sont des améliorations ou de nouveaux services tels que l'aménagement d'un cabinet médical aux Bruyères, la transformation de la Maison de l'emploi en locaux permettant d'accueillir le British Council, la réfection d'un pont pour l'accès au stade de la Fosse Renault, la mise en accessibilité de certains locaux communaux, des travaux de rénovation à la crèche des Bas Tillels et de sécurisation dans les écoles, un projet important d'accès au numérique dans les écoles et de création d'un restaurant à côté du Sel.

Différentes acquisitions mobilières sont également concernées, ainsi que des crédits pour les études relatives à l'aménagement du centre-ville. Une somme importante est consacrée aux aménagements des bords de Seine, ainsi que 142 000 euros à la réhabilitation de logements sociaux à la SEMI.

Monsieur Decoux présente ensuite l'évolution de l'autofinancement entre 2008 et 2016, qui se réduit fortement pour atteindre zéro en 2017. L'épargne nette deviendrait donc nulle, voire négative, en l'absence de mesures prises par la Ville.

Monsieur Decoux indique que la Ville continue une politique de recours limitée à l'emprunt en inscrivant un emprunt d'équilibre de 1 400 000 euros pour le budget 2016. Il rappelle que Sèvres a un ratio de dette par habitant parmi les plus faibles du département, avec 627 euros de dette par habitant au 31 décembre 2015. Un graphique projeté à l'écran présente l'encours de dette par habitant en réduction constante et dans des proportions assez significatives de 40 % (de près de 1 000 euros par habitant en 2011 à 627 euros par habitant en 2015). Le point d'attention du graphique est l'encours de dette relatif à l'épargne brute qui monte dangereusement en 2015, confirmant ainsi l'augmentation mécanique du poids de la dette face à une baisse trop importante de l'épargne brute.

Monsieur Decoux souhaite commenter l'évolution globale des dépenses d'équipement qui s'inscrivent en 2016 pour un total de 3 456 330 euros. Cette inscription est en baisse par rapport à 2015, puisqu'il n'est pas possible de maintenir le même niveau d'investissement dans le contexte décrit. Néanmoins, ce niveau de dépenses d'équipement reste raisonnable dans l'environnement actuel, d'autant que 2016 ne fait pas l'objet d'opérations majeures d'investissement, mais plutôt d'opérations de maintien ou d'investissements d'ampleur modérée.

Monsieur Decoux cite quelques opérations intégrées dans le plan triennal en cours d'élaboration avec le département des Hauts-de-Seine :

- la réhabilitation de l'Eglise Saint-Romain ;
- la réhabilitation de la galerie du Théâtre ;
- la transformation d'un salon de coiffure acquis par la Ville pour créer un cabinet médical ;

- la transformation des locaux de la Maison de l'Emploi pour accueillir un British Council ;
- la sécurisation dans les établissements scolaires et de la petite enfance ;
- différents travaux de câblage pour l'accès au numérique ;
- la création d'un ossuaire au cimetière communal, demandé depuis plusieurs années ;
- des travaux de mise en réseau des écoles pour l'accès au numérique ;
- des travaux de transformation de la rotonde du Sel ;
- une mise en place d'éclairages LED dans les bâtiments devant favoriser les économies d'énergie ;
- un plan de réhabilitation et de rénovation des toitures de bâtiments incluant une isolation.

Des subventions d'équipement seront également affectées à deux opérations, l'une concernant l'aménagement des bords de Seine en regard de l'île Seguin et l'autre concernant l'enfouissement des réseaux pour lesquelles l'assemblée vote régulièrement des délibérations.

Monsieur Decoux indique que le profil d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2016 est présenté au rapport. Il juge raisonnable la durée résiduelle moyenne de dix ans de cette dette. Il rappelle que cette dernière est à 59 % en taux fixe et à 41 % en taux variable pour un total de 14,7 millions d'euros au 1^{er} janvier. Le taux moyen de la dette s'élève à 2,57 %. Le prêteur principal est la Caisse d'Épargne, suivie par le Crédit Agricole.

Monsieur Decoux, ayant terminé sa présentation du budget primitif, invite ses collègues à en délibérer.

Monsieur le Maire suppose qu'il y a des questions ou demandes d'intervention.

Monsieur Durdux remercie Monsieur Decoux pour sa brève synthèse de la situation budgétaire de la Ville ainsi que les personnes ayant contribué à cette synthèse. Il indique néanmoins que des versions précédentes de ce document avaient été enrichies pour en faciliter l'analyse et il se révèle déçu, car certains points ont perdu en précision. Certaines informations n'apparaissent pas, telles que les évolutions détaillées de dépenses de fonctionnement à caractère général d'une année sur l'autre. Surtout, le document est arrivé tardivement et n'était pas disponible pour la commission des finances. Pour l'avenir, Monsieur Durdux demande la disponibilité dès l'envoi de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce document important pour la compréhension du budget.

Par ailleurs, il regrette que le budget primitif ne soit pas accompagné du compte administratif 2015. Ce serait une analyse indispensable pour pouvoir évaluer la pertinence du budget 2016. En avril, l'année budgétaire étant terminée depuis plus de quatre mois, les éléments devraient être disponibles.

Monsieur Durdux reconnaît cependant l'indication de quelques données sur l'estimation 2015 (charges de personnel, recettes de fonctionnement, recettes sur les droits de mutation). Une bonne pratique consisterait à traiter le compte administratif 2015 avec ou avant le budget.

Monsieur Durdux rejoint Monsieur Decoux concernant l'effet ciseaux toujours existant, mais il estime que celui-ci change de nature. L'Etat n'a pas modifié sa politique d'incitation des collectivités locales à améliorer leur gestion, mais il semble que la pression diminue. Monsieur Durdux observe les augmentations du panier du maire données sur les quinze dernières années, mais l'évolution annuelle sur les derniers trimestres est de l'ordre de 0,66 % soit quatre fois inférieure au rythme de la décennie précédente. Par ailleurs, les droits de mutation fortement croissants en 2015, soit 650 000 euros de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du budget, sont une bonne nouvelle. Ils compensent presque la baisse des dotations de l'Etat sur la même année.

Globalement, la diminution significative des charges financières se poursuit. Les autres recettes de fiscalité semblent assez dynamiques, soit une hausse de 2 % en 2015 estimée par Monsieur Decoux. On note une évolution de 2,37 % d'évolution pour les autres prestations et services des domaines. 2016 devrait voir une diminution probablement significative des prix de l'énergie par rapport à 2015.

Monsieur Durdux regrette l'absence d'efforts significatifs de la Ville pour faire baisser la dépense budgétaire proche de 1,5 million d'euros et obtenir des économies substantielles. Le travail demandé sur ce poste il y a six ou sept ans aurait généré une plus grande facilité aujourd'hui.

Il observe que les recettes 2015 probablement bonnes permettront de compenser la baisse de dotation de l'Etat. L'excédent de 2015 sera bien supérieur au budget et il ne justifie pas la hausse de pression fiscale prévue pour les Sévriens. Par ailleurs, le vote de hausses de tarif sur différents services proches de 5 % a été demandé au Conseil municipal.

Monsieur Durdux conteste les propos de Monsieur Decoux quant à l'existence d'économies. Il lui rappelle les économies de l'ordre de 3,5 % sur les charges générales annoncées lors de l'examen du budget primitif 2015, amenant celles-ci de 9 millions d'euros en 2014 à 8,7 millions d'euros. Il indique que le réel de 2014 à hauteur de 8,15 millions d'euros seulement avait alors été caché.

L'économie présentée ce jour de 1,8 % pour 2015 sur les charges générales positionnées à 8,5 millions d'euros, cumulée avec l'économie annoncée pour 2015, donnerait un gain de 5,5 %. Dans les faits, on note une augmentation de 5 % par rapport au compte administratif 2014. Cette lecture diverge de la présentation d'économies précédente. 2,5 % d'augmentation des dépenses par an face à 0,6 % pour le panier du maire ne représente pas une gestion très serrée.

Monsieur Durdux reconnaît être principalement interpellé par la situation du personnel municipal. Il ne comprend pas les annonces de 7 postes supprimés face à l'augmentation des effectifs budgétaires de six postes en deux ans (371 contre 365 en 2014).

Certaines incohérences sont plus préoccupantes au vu des informations transmises à chaque Conseil municipal sur les évolutions de poste. La résolution de ce Conseil indique des postes budgétaires à 371 emplois avec 353 postes pourvus et 9 postes vacants contre 367 emplois budgétaires, 353 pourvus et 12 vacants dans la résolution de l'année dernière. L'état précis du personnel par service indiqué dans le budget fait également état des 372 emplois budgétaires et de 313 emplois pourvus, soit un écart de 59 personnes par rapport aux résolutions du Conseil municipal sur les évolutions de personnel et de 30 personnes par rapport au budget 2014.

Compte tenu de cette évolution considérable et très incohérente par rapport aux résolutions, Monsieur Durdux demande où est la vérité. S'il s'avère que le nombre d'emplois pourvus au 1^{er} janvier n'est que de 313 comme l'indique le budget, il envisage deux possibilités : soit il faut refuser les remplacements de poste de façon opaque vis-à-vis du Conseil, puisque le budget concerne 371 agents et que la résolution du Conseil municipal indique 363 postes pourvus ; soit il faut retarder, également de façon opaque, les remplacements de personnes partantes pour réaliser des économies.

Si elles étaient avérées, ces deux pratiques seraient mauvaises et ne pourraient qu'accroître le stress des personnels, contribuer à la désorganisation des services et impacter la qualité du service aux usagers. Monsieur Durdux notifie que son groupe sera très attentif à l'évolution des personnels, considérant comme des éléments extrêmement importants le service dû aux Sévriens et la qualité de vie au travail due aux agents.

Par ailleurs, si des économies sont nécessaires, on peut se demander s'il est opportun de réaliser une opération d'investissement à 170 000 euros pour accueillir le British Council. Il serait probablement plus viable, d'un point de vue économique pour les Sévriens, de vendre le local concerné inoccupé, autrefois financé par GPSO, et d'en affecter la recette à un financement d'investissement pour réduire les économies d'énergie.

Monsieur Durdux convient comme Monsieur le Maire que l'immobilisme n'est pas une solution. Des économies doivent être réalisées et peuvent concerner des économies d'énergie, la réduction du parc immobilier ou des évolutions du personnel pour davantage d'efficacité, par exemple en mutualisant certaines opérations avec des communes avoisinantes. En revanche, il ne s'agit pas de réduire des postes d'agents territoriaux qui s'occupent des enfants dans les écoles.

Compte tenu de tous les éléments évoqués, il semble superflu à Monsieur Durdux de vouloir augmenter la pression fiscale en 2016 comme souhaité par la municipalité. Il n'approuvera donc pas le budget présenté.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bouquet.

Madame Bouquet remercie Monsieur Decoux pour son exposé clair et précis, ainsi que les services municipaux pour la lisibilité des documents présentés. Elle prie d'excuser l'absence de Monsieur Giafferi, retenu par une séance budgétaire de nuit au Conseil régional.

Madame Bouquet constate que le budget 2016 prévoit un plan d'économies de gestion indispensable, à condition qu'elles ne soient au détriment des Sévriens et n'entraînent pas une détérioration des services essentiels attendus de la commune. Elle approuve le recours limité à la dette prévu, conformément à l'action de la municipalité précédente. Elle observe le recours à l'augmentation des taux de fiscalité afin de conserver une capacité d'autofinancement et la stabilisation de l'encours de la dette. Elle signale cependant une vigilance particulière quant à l'évolution de l'épargne disponible puisque la diminution de celle-ci serait inquiétante.

Dans une telle perspective d'économies, le montant des investissements est modéré. Madame Bouquet s'interroge toutefois sur le montant prévu de 129 000 euros pour les travaux nécessaires à l'ouverture du cabinet médical ainsi que sur la destination de 22 500 euros affectés aux espaces verts. Elle demande s'il s'agit de la création d'un nouvel espace.

Le budget communal s'inscrit dans un nouvel ensemble de relations financières entre le territoire GPSO et la métropole du Grand Paris. Madame Bouquet déplore particulièrement les décisions malheureuses du gouvernement concernant la réduction des dotations aux collectivités territoriales. La Ville de Sèvres doit s'adapter à ces contraintes budgétaires qu'elle subit également. Ce n'est pas simple, car les réalisations correspondant aux promesses électorales doivent être financées malgré la diminution des recettes.

Madame Bouquet émet le souhait d'être constructif pour sortir la Ville de cette situation particulièrement difficile, bien qu'aucune amélioration ne soit attendue à l'avenir. Elle indique que Monsieur le Maire devra convaincre tous les électeurs de la droite et du centre du bien-fondé de ses choix budgétaires.

Dans un esprit de cohésion et de solidarité et dans l'intérêt de la Ville comme seule priorité, Madame Bouquet approuvera la proposition de budget, tout en restant attentive.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï adresse également ses compliments à l'équipe municipale pour l'élaboration du document. Elle notifie à Monsieur le Maire la mise en avant dans Le Sévrien de la diminution des effectifs. Derrière cette notion se trouvent des hommes et des femmes. Elle se demande comment cette diminution d'emplois se traduit au quotidien sur le travail du personnel communal et sur ses conditions de travail. Elle s'interroge également quant à l'impact sur les services rendus.

Concernant les investissements, Madame de Longevialle-Moulaï reconnaît la nécessité de certains postes approuvés lors de précédents conseils municipaux, concernant notamment le cabinet médical ou les travaux dans les crèches. Certains investissements sont plus ou moins subis, pour l'Eglise Saint-Romain par exemple.

En revanche, elle s'interroge sur certains postes tels que le restaurant du Sel. En réponse aux inquiétudes des associations sur la réduction des lieux d'exposition, Monsieur le Maire a mentionné lors du CA du Sel la possibilité d'exposer sur la base nautique qui n'est pas un établissement communal. Elle s'étonne également du projet inconnu concernant le British Council.

Enfin, Madame de Longevialle-Moulaï déplore le manque de données sur les économies d'énergie, bien que soit stipulée dans les commissions la réalisation de ces travaux lors de la mise en accessibilité pour les bâtiments touchés par le plan adopté lors du Conseil municipal de septembre 2015. Elle demande ce qu'il en est pour les autres bâtiments, tout en confirmant que les investissements sur les économies d'énergie d'aujourd'hui génèrent des économies sur les budgets de fonctionnement de demain.

Pour ces raisons, Madame de Longevialle-Moulaï ne votera pas le budget proposé.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier remercie également les services pour la qualité des documents fournis ainsi que Monsieur Decoux pour sa présentation complète et illustrée.

Comme Frédéric Durdux, elle regrette la livraison tardive des documents après la commission des finances. Elle apprécie cependant que Monsieur Decoux ait répondu à une heure avancée à ses questions sur le budget. Elle souhaite à nouveau évoquer sérieusement les problèmes de préparation de Conseil lors d'un rendez-vous pris avec Monsieur Durdux et Monsieur le Maire, car les conditions de travail sont difficiles pour les élus de l'opposition.

Le fait marquant du budget primitif est la hausse de 4 % des taxes foncières et d'habitation. Madame Candelier ne comprend pas la décision de baisser en parallèle la taxe sur le foncier bâti, qui mène à la perte brutale de 47 000 euros, sous prétexte de s'aligner avec les communes avoisinantes.

Suite à une recherche *via* l'INSEE, Madame Candelier stipule que la taxe sur le foncier non bâti, c'est-à-dire vide de construction, s'élève à 111,18 % à Suresnes, commune similaire à Sèvres en termes de géographie et de densité, et à 113,91 % au Plessis-Robinson. A Neuilly, elle n'est que de 4,12 %.

S'il est question de s'aligner sur les autres communes, il conviendrait d'agir de même pour toutes les taxes. La taxe d'habitation s'élève par exemple à 10,62 % en 2015 à Boulogne, à 15,51 % à Chaville, 14,03 % à Meudon, à 7,99 % à Issy face à 21,48 % à Sèvres pour 2016. Madame Candelier ajoute que certains contribuables à Sèvres semblent bénéficier de plus d'empathie que d'autres.

Par ailleurs, Madame Candelier s'excuse d'avoir avec raison, à chaque débat sur les budgets, douté du respect de l'engagement de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les impôts locaux, conformément aux promesses électorales de celui-ci. Lors du débat sur les orientations budgétaires, elle lui donnait notamment rendez-vous en avril pour une augmentation. C'est le moment.

Tout en désapprouvant à nouveau la politique gouvernementale vis-à-vis de la baisse de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales, Madame Candelier consent à l'impôt et accepte de contribuer au bon fonctionnement des services publics. Elle ne s'oppose donc pas à une hausse de fiscalité, si celle-ci améliore le quotidien et prépare l'avenir.

Elle conçoit que l'examen du budget proposé illustre ses divergences avec Monsieur le Maire quant à leurs projets pour la Ville. Certaines opérations sont inconnues de nombreux membres du Conseil municipal à ce jour, telles que le British Council, bien qu'un crédit de 173 000 euros figure au budget à voter pour ce projet. Madame Candelier interroge quant à la priorité de ces opérations au regard de travaux nécessaires pour économiser l'énergie.

Elle s'interroge depuis plusieurs années sur la ligne « licences, logiciels et études », qui s'élèvera à 424 000 euros après une augmentation de presque 135 % et rappelle l'étude de la gare du pont de Sèvres ayant coûté 94 842,80 euros TTC sans donner lieu à aucune communication. Les détails de ce sujet figurent au procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2013.

Selon Madame Candelier, la réalisation d'études n'aboutissant à rien ou n'étant jamais discutées ou rendues publiques relève d'une opacité troublante pour la démocratie. Au vu de la provision de 140 000 euros destinée au réaménagement du centre-ville, elle demande quand celui-ci sera discuté de façon approfondie et sérieuse avec l'ensemble du Conseil et avec les habitants.

Par ailleurs, malgré la volonté exprimée d'entretenir le patrimoine communal, les crédits baissent de 9 %. En fonctionnement, Madame Candelier considère la baisse proche de 28 % pour les établissements publics locaux comme un *one-shot* dû à l'utilisation de la trésorerie du CCAS et prévoit une nouvelle augmentation de cette ligne pour maintenir les services proposés à l'avenir.

La participation des concitoyens au service public augmentera de 2,37 % suite aux augmentations votées lors des précédents conseils. Bien que la municipalité indique un effort supporté pour un quart par le contribuable et pour trois quarts par la Ville, il semble à Madame Candelier que les augmentations tarifaires des cantines ou des classes de découverte soient oubliées, à moins que les contribuables sévriens soient considérés comme étant différents des usagers des services publics de la Ville. Elle ajoute que tous les budgets de la Ville, locaux ou nationaux, sont alimentés par les usagers et les contribuables.

Concernant les agents communaux, Madame Candelier remarque que les effectifs de la Ville et la masse salariale sont également examinés à l'occasion du budget. Elle s'étonne de la présentation de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (1,2 %) par la majorité, qui n'insiste pas

sur la répartition entre 0,6 % à partir du 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017. Cette seconde tranche n'affecte donc pas le budget 2016.

Madame Candelier rappelle le gel du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2010 et la baisse du salaire moyen de la fonction publique territoriale de 1,6 % environ. Elle considère que l'augmentation de 0,32 % seulement de la ligne « charges du personnel » signifie le maintien de la politique de baisse des effectifs des agents municipaux par le non-remplacement des départs à la retraite. Une telle diminution d'effectifs entraîne de fait une dégradation du service rendu aux Sévriens.

Madame Candelier suggère d'économiser l'amende de 50 000 euros liée à l'absence de 25 % de logements sociaux dans le parc de logements par la réalisation d'un réel effort de diversification de l'habitat dans la commune.

Pour clore son intervention, Madame Candelier demande à Monsieur le Maire avec quelle commune il souhaite se rapprocher et lui propose de consulter la population peu enthousiaste sur le sujet avant toute annonce officielle.

Monsieur Decoux remercie chacun pour les questions posées, ainsi que les services. Il présente ses excuses pour la livraison tardive des documents et reconnaît la forte contrainte des services et l'importance des efforts déployés. Bien que respectant les délais réglementaires, une mise à disposition anticipée des documents aurait été plus séante.

Monsieur Decoux confirme à Monsieur Durdux que le compte administratif n'est pas voté ce jour et qu'il devrait dégager un résultat de l'ordre de 54 000 euros. Il précise qu'il ne constitue pas la solution aux difficultés de la Ville.

Pour éviter de répéter son raisonnement, Monsieur Decoux ne souhaite pas reprendre l'analyse précédente et remarque que tous ne lisent pas de façon identique les réalités budgétaires. Selon lui, l'effet ciseaux est réel, incontestable et vécu par toutes les communes françaises.

En revanche, concernant l'analyse du panier du maire et les variations à court terme vs les variations à long terme, Monsieur Decoux alerte sur l'utilisation uniquement d'indicateurs des six ou douze derniers mois puisque les tendances concernent trois années. Sur la durée, les baisses de recettes et les hausses de péréquation sont très supérieures aux mesures proposées pour ce budget.

Monsieur Decoux affirme que les économies d'énergie sont traitées comme un point important, notamment avec l'isolation des toitures lors de réfections et le déploiement d'éclairages LED selon un programme pluriannuel. En 2016, celui-ci concernera l'Hôtel de Ville avec des crédits de 2015 reportés et de nouveaux crédits proposés ce jour.

Monsieur Decoux souligne que les économies sont réelles et publiques. Il invite à se reporter au numéro de février ou mars du Sévrien qui détaillait les mesures réalisées. Il laissera Jean Detolle compléter les commentaires effectués concernant le personnel communal. Il rappelle que le budget est élaboré sur un effectif moyen et que l'effectif budgétaire en date du 1^{er} janvier peut varier au cours de l'année. Il n'est question ni de non-recrutement ni de dissimulation de personnel.

Monsieur Decoux remercie Madame Bouquet pour son soutien au projet de budget. L'enveloppe proposée pour le cabinet médical concerne l'aménagement de celui-ci, l'acquisition étant déjà réalisée. La somme inscrite pour les espaces verts concerne essentiellement le cimetière.

Il assure à Madame de Longevialle la grande importance portée à la gestion et au respect des hommes et femmes qui constituent le personnel de la Ville. Il se dit convaincu de leur importance au quotidien pour le confort de vie à Sèvres et mesure chaque jour la qualité de leur engagement. L'ensemble de l'administration de la Ville veille à ce que cette équipe travaille dans de bonnes conditions.

Monsieur Decoux ajoute que Madame Gallais complètera les informations concernant le restaurant du Sel et qu'une communication présentera le projet du British Council au conseil de mai. Les économies d'énergie ont été évoquées.

En réponse à Madame Candelier, Monsieur Decoux rappelle que les opérations interviennent au cours de l'année et pourraient légalement générer des enveloppes d'investissement. Le budget voté une seule fois intègre des orientations qui seront affinées ou présentées lors de leur concrétisation.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la Ville s'est appuyée sur ses voisins proches les plus pertinents. Monsieur Decoux alerte Madame Candelier sur sa comparaison incorrecte entre la taxe d'habitation de Sèvres en 2016 qui inclut la part GPSO avec le taux des villes voisines hors part GPSO.

L'opération importante de l'aménagement du centre-ville sera discutée ultérieurement. Concernant la nécessité d'entretenir le patrimoine communal, la Ville étant responsable de celui-ci doit effectivement participer à certaines opérations imposées.

Monsieur Decoux ne partage pas l'analyse de Madame Candelier sur le caractère ponctuel de certaines recettes. Il ajoute que tout élément, quoiqu'exceptionnel, doit être pris en compte pour l'année du budget.

Il admet que les citoyens participent aux services publics par deux mesures différentes qui se cumulent : l'impôt et la juste contribution au coût de certains services. Monsieur Decoux est conscient que le citoyen est à la fois contribuable et usager, mais pas systématiquement, selon ses besoins et sa situation dans la vie (âge, composition familiale...). Il rejoint l'analyse de Madame Candelier et convient que les efforts doivent se répartir sur les deux dimensions. L'impôt a vocation à répartir de façon uniforme selon des critères patrimoniaux tandis que la participation au service vise à répartir le coût du service utilisé. Par ailleurs, la hausse concerne à la fois le prix et le volume.

La hausse du point d'indice pour les agents communaux apporte une rémunération juste à ces derniers. Monsieur Decoux désapprouve cependant l'analyse de Madame Candelier selon laquelle une hausse de 0,32 % signifie une baisse des effectifs, puisque la hausse de 0,6 % intervenant en juillet représente 0,3 % pour 2016 et ne porte pas sur la totalité des frais de personnel.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire rappelle la philosophie générale qui anime la majorité municipale pour la construction des budgets. La dépense et l'intégralité des postes concernés constituent le premier élément d'attention et aucun examen n'est écarté. Il s'agit de continuer à assurer une excellence de service tout en s'interrogeant sur la possibilité d'exercer différemment pour changer le coût. La municipalité s'interroge sur tous les services.

55 % de la dépense est contrainte par le personnel et, par ailleurs, des contrats pluriannuels contraignent également une forte proportion du budget. Par exemple, les dépenses de restauration scolaire qui courent sur trois ans ne peuvent pas être revues à la baisse durant cette période. Il en est de même pour le ménage ou les dépenses d'énergie. Les marges de manœuvre sont donc assez restreintes.

Monsieur le Maire déclare que, en se concentrant sur les économies, 1,2 million d'euros annuel a pu être trouvé, soit 43 % au-dessus de l'objectif recherché au bout de deux ans, puisque son engagement visait à dégager en fin de mandat 780 000 euros d'économie par an par rapport aux dépenses de 2014. Les économies seront recherchées et interviendront au fil des années.

Néanmoins, les collectivités locales ne peuvent pas suivre le rythme qui leur est imposé par l'Etat et la commune de Sèvres n'y parvient pas. 3 millions d'euros manquent au budget 2016 par rapport à avant et 1,2 million d'euros d'économie ont été trouvés. Pour financer l'écart de 1,8 million d'euros, il convient d'une part de diminuer l'effort d'investissement, qui baisse effectivement de 25 % en 2016. D'autre part, il s'agit de demander un quart de l'effort aux Sévriens et d'éviter ainsi une épargne nette de la Ville nulle ou négative.

Monsieur le Maire espère ne pas réitérer cette hausse de la fiscalité. En fonction de la baisse imposée par l'Etat, il pourra s'agir de s'engager sur la répartition de l'effort par chacun. La Ville a fait des efforts avec la suppression de dix-sept postes sans que la qualité du service rendu aux Sévriens n'en pâtisse. Elle a également demandé un effort aux associations par la diminution des subventions de 10 % l'année dernière et de 5 % en 2016. L'argent est recherché partout.

Selon Monsieur le Maire, il est facile de voter des vœux ou de ne toucher à aucun service. Il considère que tous les services doivent être examinés en maintenant une qualité de service pour les Sévriens. Il met donc aux voix le projet de budget proposé. Il propose de s'abstenir de voter chapitre par chapitre, à moins qu'il n'y ait une demande en ce sens.

Monsieur le Maire met au vote les dépenses de fonctionnement d'un total de 36 862 023 euros, puis les dépenses d'investissement d'un total de 6 334 769 euros, puis les recettes de fonctionnement d'un total de 40 182 557 euros et enfin les recettes d'investissement d'un total de 6 334 769 euros.

~~Le budget primitif de l'exercice 2016 est adopté à la majorité pour la section de fonctionnement, avec 4 votes contre (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, M. DELACOUR et Mme CANDELIER).~~

Le budget primitif de l'exercice 2016 est adopté à la majorité pour la section d'investissement, avec 4 votes contre (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, M. DELACOUR et Mme CANDELIER).

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur patience et avance que les prochaines délibérations seront traitées plus rapidement.

**6°/ Fiscalité directe – Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2016.
Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Les motivations ayant déjà été évoquées et sur la base des notifications de la DGFIP, Monsieur Decoux propose :

- une hausse du taux de taxe d'habitation de 4 %, fixé à 21,48 % pour 2016 ;
- une hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4 %, soit un taux de 17,23 % ;
- une baisse de 77 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, avec un taux proposé à 22,80 %.

Il invite à en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met les taux aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, M. DELACOUR et Mme CANDELIER).

**7°/ Patrimoine communal – Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain à l'angle de la rue Léon Cladel et la rue des Pommerets.
Rapporteur : Monsieur VILLEMUR**

Monsieur Villemur annonce qu'il s'agit de se prononcer sur la proposition d'acquisition pour la Ville d'une parcelle de terrain d'une superficie de 5 m² située à l'angle de la rue Léon Cladel et de la rue des Pommerets sur la parcelle AN122. Cette acquisition facilitera le passage des poids lourds dans ce virage et évitera la destruction du mur de la propriété de Monsieur et Madame Grés située au 5, rue Léon Cladel. L'acquisition de ce bien étant inférieure à 12 000 euros, l'avis des services fiscaux n'a pas été sollicité.

Monsieur Villemur propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

**8°/ Proposition d'adhésion à l'association des médiateurs des Collectivités territoriales et approbation des statuts du Médiateur.
Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE**

Monsieur le Maire indique que la Ville a nommé un médiateur au conseil de décembre en la personne de Monsieur Delcroix. Le service du médiateur étant peu connu et peu utilisé, le fait de

rejoindre l'association permet de partager l'expérience entre médiateurs de différentes villes. L'adhésion s'élève à 100 euros annuels pour la Ville. Il s'agit d'une possibilité de formation à la médiation.

Par ailleurs, en l'absence d'un descriptif des tenants et aboutissants de la mission du médiateur, il est proposé d'adopter le statut du médiateur de la Ville de Sèvres selon un projet proposé.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met la délibération au vote.

L'article 1 concernant l'adhésion à l'association des médiateurs des Collectivités territoriales est adopté à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

L'article 3 concernant l'approbation des statuts du Médiateur est adopté à l'unanimité, Mme CANDELIER et M. DELACOUR ne prenant pas part au vote.

9°/ Logement social – Convention de délégation de gestion du contingent préfectoral – Autorisation donnée au Maire de signer avec la DRIHL un avenant n°1.

Rapporteur : Madame LILLY

Madame LILLY rappelle la signature en mai 2005 entre Monsieur le Maire et le préfet des Hauts-de-Seine d'une convention de délégation de gestion du contingent préfectoral des logements sociaux situés sur la commune de Sèvres, soit 446 logements, et ce pour une durée expérimentale d'un an. La loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable a imposé la mise en conformité de cette convention en insérant un article fixant son articulation avec la nouvelle législation. La loi DALO fait désormais obligation à l'Etat de reloger les personnes retenues par la commission de médiation. Le préfet peut utiliser les congés au titre du contingent déléguable pour reloger les demandeurs reconnus prioritaires. Au fil des années, cette délégation a été renouvelée par périodes de trois ans en général.

En novembre 2013, la mise en place d'une nouvelle application informatique de gestion du contingent préfectoral des logements sociaux dénommée SYPLO impliquait la signature d'une nouvelle convention de délégation. Le contingent préfectoral dit mal logé est destiné au public correspondant aux critères suivants : DALO, hébergement temporaire ou sans logement et PDALPD, c'est-à-dire des personnes en solution d'urgence. L'application informatique SYPLO permet en effet de cibler cette population.

Depuis 2013, le département dispose d'un accord collectif départemental pour l'accès au logement des personnes prioritaires. Il prévoit que 25 % des attributions des logements sociaux soient destinées à ces ménages. De fait, depuis 2011, un objectif de 22 relogements spécifiques a été fixé par la préfecture. Il est passé à 42 pour 2015, sachant que Sèvres affiche une moyenne de 50 à 53 relogements par an. On note le poids de cette directive. Les objectifs ne sont pas encore fixés pour 2016.

Par courrier du 14 mars 2016, la préfecture rappelle que cette convention de délégation est arrivée à échéance en décembre 2015 et propose de la proroger par un avenant jusqu'au 31 décembre 2016, soit une année seulement. Cet avenant intègre dans ses visas la loi du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la loi ALUR qui considèrent le socle des réformes à venir en matière d'attribution, avec notamment la mise en place des conférences intercommunales de logement et des conventions d'équilibre territorial.

Madame Lilly invite le Conseil à autoriser le Maire à signer cet avenant n°1 à la nouvelle convention de délégation de gestion du contingent préfectoral. Elle demande d'en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met aux voix cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire déclare qu'il a précédemment omis le vote du budget annexe concernant le parking du Théâtre pour l'exercice 2016. Il met donc aux voix ce budget avec une section de fonctionnement à 86 100 euros en dépenses comme en recettes et une section d'investissement à 1 000 euros.

Le budget annexe du parking du Théâtre est adopté à la majorité avec 3 votes contre (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. DELACOUR), Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

10°/ Petite enfance – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse Nationale d'Allocations familiales dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle de change de la crèche des Bas-Tillets.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

Madame Bompaire invite à autoriser le maire à solliciter auprès de la CAF ou un autre organisme habilité une subvention d'investissement pour le financement des travaux de la crèche des Bas-Tillets qui nécessite une opération de rénovation pour des problèmes de stockage, de ventilation et d'adaptation avec la rénovation d'une salle de change. Il s'agit d'une demande de subvention à la CAF qui participera à l'opération de ces travaux.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

11°/ Prévention et sécurité – Approbation du projet d'actions de prévention en direction des jeunes – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au Conseil départemental et à l'Etat pour 2016.

Rapporteur : Monsieur JEAN

Monsieur Jean évoque trois points sur les actions de prévention dont le développement se poursuit.

Le premier point consiste en des ateliers de théâtre interactif menés par l'association Olympio en direction des collégiens des classes de 6^e et 4^e. Il s'agit de cours autour de l'estime de soi, de la confiance en soi et des pratiques à risque et également de libérer la parole auprès des collégiens. Cette année, dix-neuf classes disposaient de seize créneaux. En 2016, afin que chaque classe dispose d'un créneau, l'effort sera porté à 3 360 euros, soit une augmentation de 384 euros par rapport à 2015.

Le deuxième point concerne des actions sur la prévention des conduites à risque chez les adolescents en coordination avec l'association Action Jeunes active sur Sèvres, Chaville, Ville-d'Avray et Meudon et en lien avec d'autres associations ainsi que le lycée de Sèvres, l'Escale, la Maison de la Famille, le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie de l'hôpital, la police nationale et l'aide sociale à l'enfance. Cette action vise à constituer un réseau face aux dangers de la consommation d'alcool chez les collégiens et lycéens. Il est proposé d'organiser une nouvelle demi-journée thématique de formation en 2016, pour un coût à la charge de la Ville de 1 200 euros. Une subvention de 50 % est sollicitée auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Le troisième point porte sur l'animation de la politique de sécurité routière de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France. Deux actions sont menées :

- Une demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière des jeunes usagers de deux-roues motorisés organisée à l'Escale sur le thème « quel pilote seriez-vous ? » Cette action existe depuis 2012. L'atelier sur le respect des règles de sécurité et le choix des

bons équipements de protection est financé par la Ville à hauteur de 1 560 euros. Une subvention de 80 % est demandée à l'Etat.

- Une initiation à la conduite automobile et au Code de la route pour seize participants âgés de 16 à 18 ans. Cette opération est organisée à Sèvres depuis plusieurs années en partenariat avec l'Escalade et Action jeunes, la police nationale, le CSAPA de l'hôpital des Quatre Villes et Mission sport. En 2016, le coût de cette opération est évalué à 3 000 euros. Une subvention de 80 % est demandée à l'Etat.

Monsieur Jean demande à ses collègues d'approuver le programme d'actions de prévention pour 2016 pour un montant total de 9 120 euros et d'autoriser le Maire à solliciter le département des Hauts-de-Seine pour une subvention de 2 280 euros d'une part et l'Etat pour une subvention de 3 648 euros au titre des deux actions de sécurité routière d'autre part. Il prie ses collègues d'en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame de Longevialle-Moulaï remarque que les jeunes constituent un public particulièrement sensible sur les problèmes de prévention. Lors de la dernière commission spéciale sur le renforcement du lien social et démocratique avec différents acteurs de la Ville sur ce sujet, une réflexion a porté sur les actions pouvant favoriser le lien social et la prévention sans constituer de fortes dépenses pour la Ville et autres collectivités. Il s'agit d'actions susceptibles d'être entreprises par Monsieur le Maire avec le Conseil municipal pour les écoles et en tant que conseiller départemental pour les collèges ainsi que par le conseiller régional vis-à-vis de la Région pour les lycées.

Monsieur le Maire remercie Madame de Longevialle et assure que le conseiller délégué à la prévention présentera prochainement de nouvelles possibilités d'actions en matière de prévention. Il met aux voix cette autorisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

12°/ Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Rapporteur : Madame PARPEX

Madame Parpex explique que la loi des finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Cette nouvelle subvention permet d'accompagner la réalisation de grands projets engagés par les collectivités comme la rénovation thermique ou la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics. Madame Parpex rappelle la validation lors de la dernière séance du 22 septembre 2015 d'un agenda d'accessibilité programmé, qui pose le calendrier de réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux sur la période de neuf ans 2016-2024.

Les mises aux normes présentées dans ce programme pluriannuel sont éligibles à la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes. Un financement à hauteur de 80 % est envisageable pour les travaux réalisés durant l'année 2016. Le montant des travaux étant estimé à 18 110 euros HT pour la première année, la dotation pourrait s'élever à 14 488 euros, les 20 % restant à la charge de la Ville.

Madame Parpex rappelle le montant total des travaux sur neuf ans, estimé à 1 507 990 euros et décomposé comme suit :

- 299 315 euros pour la première période de trois ans ;
- 497 200 euros pour la deuxième période ;
- 711 475 euros pour la dernière période.

Afin d'obtenir cette subvention, il est nécessaire que les opérations de travaux et de financement soient validées. En complément de l'accord sur les travaux à réaliser en 2016 obtenu lors de l'adoption du calendrier ADAP en septembre 2015, il s'agit de se prononcer sur le financement.

Madame Parpex demande donc à ses collègues de valider la mise en place d'un cofinancement de travaux d'accessibilité pour 2016, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat au titre du financement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de l'autoriser à signer tout document permettant la mise en place et le versement de ladite subvention. Elle demande également de délibérer sur les mêmes sujets et précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget communal selon la nomenclature en vigueur.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

13°/ Remise gracieuse de pénalités à l'entreprise GARGINI dans le cadre du marché de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux indique que cette remise gracieuse concerne plus spécifiquement les travaux sur la verrière de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'un marché attribué en avril 2009 avec une réception de travaux prononcée le 14 mars 2010. Un avenant conclu à la fin des travaux a créé des problèmes qui génèrent la présentation de la délibération en question.

L'entreprise a transmis tardivement des documents pour lever les réserves. Le bureau de contrôle auquel ces documents ont été transmis a également tardé à réagir. Compte tenu du retard de 205 jours à 160,89 euros par jour pour le marché principal, la Ville devrait, avec une stricte application des stipulations contractuelles, réclamer une pénalité de 32 982,45 euros. Pour l'avenant n°1, compte tenu d'un retard de 180 jours, elle devrait réclamer une pénalité de 28 960,20 centimes. Il s'agit donc de 60 000 euros pour un marché de 316 000 euros pour une PME qui n'a pas commis de faute et en l'absence de préjudice pour la commune. Il est donc proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise. Le juge administratif se réserve d'ailleurs le droit de réduire les pénalités lorsqu'elles sont manifestement excessives ou dérisoires. Monsieur Decoux invite à en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met aux voix cette remise gracieuse.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI et M. DELACOUR). Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.

14°/ Développement durable – Attribution d'une subvention en vue de l'animation et l'encadrement des jardiniers du potager des Cent-Gardes.

Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR

Monsieur Hoffschir annonce un bilan extrêmement positif pour le potager des Cent-Gardes qui compte 70 à 80 adhérents. Les récoltes sont bonnes. Ce jardin fonctionne également grâce à l'association Espace qui dispense des formations de techniques de jardinage hors-sol, donc en pleine terre dans des bacs adaptés aux toits des Cent-Gardes. Monsieur Hoffschir invite à renouveler la subvention de 4 500 euros à l'association Espace.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Durdux, qui interroge Monsieur Hoffschir sur la fréquentation de ce jardin dont la vocation était surtout éducative et sociale. Il demande combien de personnes s'y intéressent et y participent.

En réponse, Monsieur Hoffschir annonce 80 inscrits. On note principalement une fréquentation le week-end et avec des enfants et moindrement en semaine, sauf après la journée de travail. En parallèle, l'Escale qui dispose de quatre bacs intervient tous les lundis et mercredis avec un groupe de six enfants. Il répète que la fréquentation de ce jardin est bonne.

Monsieur le Maire demande si les écoles voisines s'approprient l'espace.

Monsieur Hoffschir répond que ce n'est pas encore le cas et précise que des bacs leur sont réservés.

Monsieur Delacour souligne qu'il est important de connaître précisément l'usage d'une somme allouée à une association. Le règlement intérieur du potager prévoit un bilan financier annuel ainsi qu'un rapport d'activité. Il demande à connaître la contrepartie des 4 500 euros et la fréquence d'intervention de l'association Escale sur site.

Monsieur Hoffschir explique que 500 euros sont alloués au matériel et aux graines et 4 000 euros concernent des journées ou demi-journées de formation dispensées par l'association aux jardiniers au cours de l'année, conformément à 2015.

Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15°/ Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) – Communication sur le bilan de la première année.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

Monsieur Jiaume rappelle que, lors de la séance du 14 décembre 2011, le Conseil de la communauté d'agglomération du Grand Paris Seine Ouest avait approuvé pour 2012 un dispositif d'attribution de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Ce dispositif a été reconduit pour les années suivantes et légèrement modifié en juin 2015 afin de permettre de subventionner également les tricycles. Le règlement a été modifié en conséquence. Le dispositif n'a pas été supprimé pour 2016.

Cette mesure est complémentaire aux actions déjà engagées par GPSO en faveur du développement des deux-roues. De plus, elle s'inscrivait dans l'Agenda 21 communautaire et dans celui de la Ville de Sèvres. Cette disposition s'adresse aux habitants ayant leur résidence principale sur le territoire de la communauté. Elle peut représenter 25 % du coût d'achat TTC d'un VAE neuf, plafonnée à 300 euros TTC.

D'année en année, les demandes de subvention sont en constante augmentation. Par exemple, le nombre de subventions est passé de 35 en 2014 à 84 en 2015 soit une augmentation de 140 %. Sèvres est en deuxième position sur le territoire après Boulogne qui a subventionné 90 vélos et loin devant les autres communes.

Les chiffres démontrent le bien-fondé de la subvention sévrienne dans le geste d'achat d'un vélo qui reste encore cher sur le marché. Cela montre également un réel intérêt des Sévriens, notamment en raison de la topographie de Sèvres. Les personnes désireuses d'obtenir la subvention de la Ville devront se conformer au règlement en vigueur de GPSO. La subvention est unique et limitée à l'achat d'un VAE par ménage (article 1) et les cycles doivent répondre à certaines caractéristiques techniques (article 2).

Monsieur le Maire remercie le conseiller délégué aux circulations douces pour cette communication et donne la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï demande ce qu'est le tricycle.

Monsieur Jiaume explique qu'il s'agit d'un vélo à assistance électrique avec un panier à l'avant permettant de transporter ses courses ou d'emmener des enfants sur des pistes et non sur la route.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

**16°/ Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.
Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle indique que la délibération récurrente au fil des conseils consiste à adopter la qualification statutaire des postes de l'effectif communal en créant les emplois nécessaires et en supprimant ceux n'étant plus adaptés. Deux emplois sont concernés, sans modification de l'équilibre général.

Monsieur Detolle rappelle à Monsieur Durdux qu'il convient de ne pas pratiquer l'amalgame des chiffres, qui peut être de nature à introduire un doute sur la question. Le sujet sera probablement évoqué si ce dernier assiste à une prochaine commission des finances et du personnel.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et cède la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux remercie Monsieur Detolle de sa présentation. Il ajoute que la présentation inclut deux éléments que sont les variations de qualification d'une part et les postes budgétaires et postes pourvus d'autre part. En observant ces postes, il est difficile de retrouver les suppressions de postes annoncées précédemment par Monsieur le Maire. La comparaison des postes pourvus avec ceux indiqués au 1^{er} janvier 2016 dans le document budgétaire n'affiche pas de cohérence non plus.

Monsieur Durdux concède qu'il s'agit peut-être d'un amalgame de chiffre, mais il avoue avoir du mal à comprendre l'incohérence entre les différentes données présentées dans divers documents. Il suggère de faire évoluer la présentation de cette résolution récurrente pour revenir sur les vrais chiffres pourvus. Le cas échéant, il préconise également une consultation du Conseil sur des suppressions de postes lors de la discussion de cette question.

Monsieur Detolle répond que la situation sera expliquée à Monsieur Durdux s'il assiste à une prochaine commission.

Monsieur Durdux se dit heureux d'avoir des explications sur ce qu'il n'a pas compris, qui peuvent également s'adresser à tout le monde.

Monsieur Delacour regrette l'absence d'explications intelligibles en séance.

Monsieur Detolle répond qu'il s'agit d'un travail de commission et non de conseil municipal.

Monsieur le Maire met aux voix les créations et suppressions de postes.

La délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote contre (M. DELACOUR) et 2 abstentions (M. DURDUX et Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)

17°/ Personnel communal – Mise à disposition partielle à titre onéreux d'un agent de service « Mission sécurité et prévention » de la commune de Sèvres auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle précise que la mise à disposition de l'agent de service concerne un tiers de son temps de travail pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mai prochain. Cette mise à disposition se situe dans le cadre des transferts de compétences consécutifs à la création de

l'établissement public territorial de la politique de la Ville. Il s'agit donc d'autoriser préalablement le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour donne une explication de vote. Par principe, il désapprouve les mises à disposition de moyens à une entité ayant recueilli la compétence détenue initialement par la Ville. Il considère cet aller-retour malsain, car il prive le citoyen de la transparence et de l'intelligibilité des flux et des décisions.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote contre (M. DELACOUR).

18°/ Personnel communal – Approbation d'une convention de mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Urbanisme » de la commune de Sèvres auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle présente à nouveau un sujet lié au transfert de compétences et à la création de l'établissement public territorial GPSO, s'agissant cette fois de la mise à disposition partielle à hauteur de 25 % pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai prochain du service de l'Urbanisme. Cette mesure s'accompagne d'un remboursement à l'établissement public territorial GPSO à la Ville de Sèvres. Il s'agit de l'illustration concrète d'une mesure permettant réellement de réaliser des économies d'échelles. Régulièrement sollicité, le comité technique paritaire s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

En conséquence, Monsieur Detolle remercie d'approuver la convention de mise à disposition et d'autoriser le Maire à signer celle-ci et tous les actes s'y rapportant.

La délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote contre (M. DELACOUR).

19°/ Personnel communal – Adoption du règlement intérieur.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle notifie qu'il s'agit d'approuver la formalisation d'un règlement intérieur qui rappelle les règles applicables en matière de discipline interne, d'hygiène et de sécurité, de déroulement de carrière, de formation, etc. La hiérarchie doit assurer l'application de ce véritable outil qui concerne l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. Ce document a fait l'objet d'un échange avec les représentants du personnel. Certains amendements ont été approuvés au cours du dernier comité technique paritaire du 15 mars 2016 qui s'est finalement prononcé favorablement à l'unanimité. Le présent règlement sera notifié à tous les agents de la collectivité de manière officielle.

Monsieur le Maire remercie le conseiller délégué au personnel pour le travail important réalisé dans une bonne concertation, qui a permis une adoption à l'unanimité. Il cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï avant de mettre aux voix le règlement intérieur.

Madame de Longevialle-Moulaï regrette que la possibilité d'absences pour des examens médicaux dans le cadre de l'aide au personnel en situation de handicap, comme c'est le cas dans certaines entreprises, ne figure pas dans l'article 10 concernant les autorisations d'absence. Elle ajoute que ces absences sont peut-être prévues dans un autre document qu'elle ne connaîtrait pas.

Monsieur Detolle explique que le document a été ainsi adopté par les représentants du personnel et par la Ville, mais qu'il est susceptible d'évoluer en cas de besoin et notamment sur ce point. Il demande à Madame de Longevialle-Moulaï de lui rappeler cette question.

Monsieur le Maire met au vote le règlement intérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20°/ Administration municipale – Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec Grand Paris Seine Ouest (GPSO) relative à la mutualisation du Système d'informations géographiques (SIG).

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur Hubert explique que le SIG est un service mis à disposition de plusieurs applications mutualisées dans le domaine de l'open data, du stockage de données géographiques et de différents outils tels que BackOffice, de l'assistance et de préconisation technique. Le montant annuel de cette convention est fixé à 15 000 euros. Il invite à en délibérer.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions et met cette autorisation au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21°/ Compte rendu de délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVE

Madame Hervé s'enquiert de questions par rapport à ce compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï souhaite savoir précisément où sont situés les locaux sur la RN 118 dans le cadre de la convention d'occupation précaire à l'association Espace.

Monsieur le Maire répond que c'est au bout de la rue des Binelles, à côté du skate park.

Madame de Longevialle-Moulaï évoque également une remarque relative à l'affichage, au nettoyage et à l'entretien des supports d'information fixes ou mobiles de la ville. Elle demande si les panneaux d'affichage libre peuvent être nettoyés comme auparavant pour revenir à une situation propre. Par ailleurs, elle questionne sur la nature des travaux d'aménagement de la voirie pour 146 146,41 euros qui appellent un vote.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un trottoir devant Picard et Bio c' Bon.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 26 Mai 2016.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIERE.